

Le 14 juin 2004

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
800, Place d'Youville, 18^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Madame et Messieurs les Commissaires,

Veillez accepter cette lettre qui représente mon commentaire pour votre étude sur la gestion de nos forêts publiques.

Mulgrave-et-Derry est une municipalité située dans la MRC de Papineau, dans la région de l'Outaouais. Elle couvre une superficie de 300 kilomètres carrés, dont 92 % sont constitués de forêts; de ces dernières, 67 % sont situées sur des terres publiques. La Réserve faunique de Papineau-Labelle couvre 36 % du territoire de Mulgrave-et-Derry.

Selon la vérificatrice générale du Québec, les forêts publiques ont été surexploitées. Dans notre municipalité, ce fait est devenu très évident depuis les 30 dernières années, plus particulièrement dans la Réserve faunique de Papineau-Labelle. C'est pourquoi nous avons besoin aujourd'hui d'une gestion plus saine de nos terres publiques, une gestion qui protège la biodiversité et qui reconnaît les limites de nos forêts. C'est dans ce but que je vous sou mets les recommandations suivantes :

En 1992, les pays rassemblés à Rio de Janeiro ont signé la Convention sur la biodiversité. Le Québec, à l'image des autres provinces canadiennes, a ratifié cette entente. Cette entente prévoyait qu'en plus d'assurer la gestion durable du territoire, une certaine partie du territoire serait laissée dans son état naturel. En Ontario et aux États-Unis, ainsi que dans d'autres pays, l'objectif de protéger 12 % de leur territoire est aujourd'hui atteint. Le Québec devrait viser le même objectif. Dans l'Outaouais, le pourcentage du territoire qui devrait être laissé dans son état naturel devrait être de 12 %. Nous pourrions tirer des avantages économiques à long terme de ces réserves naturelles si nous faisons davantage d'efforts pour développer une industrie de l'écotourisme, comme cela se fait dans d'autres parties du monde, par exemple au Costa Rica.

En outre, la gestion des opérations forestières sur les terres publiques devrait être certifiée. Ce point de vue a aussi été exprimé par le Conseil de l'industrie forestière du Québec dans une lettre datée du 7 mai 2004 où celui-ci recommande que « toute les entreprises, qui ont la responsabilité de la planification et de la réalisation des travaux forestiers en forêt publique, fassent certifier leurs pratiques par un organisme accrédité et indépendant ». Dans l'Outaouais, le leadership en cette matière démontré par la compagnie forestière Tembec devrait être un exemple à suivre pour le reste de l'industrie. Tembec a entrepris de faire certifier ses opérations forestières par le Forest Stewardship Council.

La gestion des forêts publiques doit être grandement améliorée. J'espère que la Commission saura relever ce défi.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'accepter, Madame et Messieurs les Commissaires, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in cursive script that reads "Michael Kane".

Michael Kane, maire

